

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2024

Rapporteur : Pablo MARIN

DA 345 – 24.04 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 331'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN-SIMONET - TRONÇON FUTUR ACCÈS AIN-SIMONET - CHEMIN DU CROISSANT (ÉTAPE 1)

La DA 345 est présentée par M. NG, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'aménagement, M. PASQUIER, Chef de service de l'environnement, et M. BUSCHBECK, Maire.

M. NG commence la présentation en rappelant avec force détails les spécificités et aménagements du Plan directeur de quartier (PDQ) Concorde, adopté par le Conseil d'État en 2013 et fruit d'une concertation constante avec les habitantes et les habitants. Un accès routier entre l'avenue de l'Ain et la rue Jean-Simonet est prévu, afin de desservir le quartier et permettre aux camions d'accéder aux commerces du futur immeuble en façade de l'avenue de l'Ain sans avoir à traverser le quartier entier. Également, les traversées piétonnes entre la Concorde et Les Libellules seront améliorées (élargissement du passage souterrain existant et création d'un passage pour piétons plus en amont).

Dans le cadre de ces évolutions, le présent projet de réaménagement est déposé. Il couvre la zone depuis le futur accès routier de l'avenue de l'Ain jusqu'au chemin du Croissant, le reste de la rue Jean-Simonet sera réaménagé dans un second temps. Il implique, entre autres, un réaménagement de la voirie pour la rendre adaptée au régime de vitesse de 30km/h, déjà en vigueur, une sécurisation de la traversée des piétons (une école se trouve à proximité immédiate), l'installation d'un écopoint et un accès facilité au quai logistique des futurs commerces. La perte de dix places de stationnement sera compensée par le futur parking souterrain mutualisé de 444 places. Le projet est ainsi devisé à CHF 331'000.00 TTC, les coûts connexes s'élevant à CHF 16'649.00. Les travaux doivent commencer au mois de septembre 2024. Ils dureront deux mois et seront achevés en novembre.

Un commissaire (PLR) annonce refuser le projet. Il s'oppose aux profondes modifications qu'entraînera la mise en place du PDQ, notamment sur le fait que la rue Jean-Simonet sera l'unique voie d'accès au quartier et sur la disparition du giratoire de l'avenue de la Concorde au profit d'un U-turn sur l'avenue d'Aire en venant du pont Butin, garantissant un accès au Lignon et à Aire depuis le pont. M. BUSCHBECK, Maire, rappelle que le PDQ est le fruit d'une grande concertation avec les habitants du quartier, construite au fil de nombreuses séances publiques, et que l'organisation du trafic découle donc d'une volonté commune des habitants. Il rappelle que seul le réaménagement de la rue Jean-Simonet est soumis au vote, et que l'ensemble des aménagements mentionnés par le commissaire ne relèvent pas de la compétence de Vernier : refuser la présente DA reviendrait donc à entraver lourdement le seul accès au quartier.

La Présidente (LE CENTRE-VL) ne comprend pas comment des camions pourront emprunter la rue Jean-Simonet, et s'inquiète globalement des nuisances pour les riverains. Elle s'inquiète également de la question des places de parc. M. BUSCHBECK répond que ce réaménagement sera la première mesure concrète que les habitants pourront voir dans leur quartier, après de longues années de travaux. M. NG indique que grâce au futur accès Ain-Simonet, les camions emprunteront la rue Jean-Simonet depuis l'avenue de l'Ain jusqu'au quai logistique, et pas au-delà. Le reste du quartier sera donc dévolu au seul trafic riverain, sans trafic de transit. Enfin, le parking de 444 places répondra à la problématique du parking.

À la suite de la remarque de la Présidente (LE CENTRE-VL), M. BUSCHBECK indique qu'il est exclu que le giratoire de l'avenue de la Concorde soit supprimé avant la création du U-turn. Il souligne l'importance, pour la Ville de Vernier, que la Ville de Genève réalise cet aménagement avant la suppression du giratoire. Il rappelle que si la présente DA n'est pas acceptée et réalisée avant la création de l'accès Ain-Simonet, le quartier connaîtra des nuisances autrement plus importantes. Il exhorte la commission à prendre ses responsabilités le cas échéant.

Un commissaire (VERT.E.S) demande si les futurs aménagements du quartier participeront à la végétalisation de ce dernier. M. BUSCHBECK indique que le Grand Conseil a voté un contre-projet obligeant les communes de plus de 10'000 habitants à convertir 10% de leur voirie en espaces verts et/ou dédiés à la mobilité douce. Cela

est irréalisable à Vernier, mais la Ville s'y attelle à chaque opportunité. M. NG précise que sur le présent projet de réalisation, le sous-sol est fortement saturé, et se prête mal à une végétalisation de qualité. L'étape 2 du réaménagement, en revanche, pourrait être plus prometteuse sur cet aspect-là, et une étude préliminaire ultérieure devra le confirmer.

Un commissaire (SOC) annonce soutenir le projet. Il souligne que la commission se prononce sur l'aménagement de la rue Jean-Simonet, et que refuser ce dernier n'empêchera pas la réalisation des autres aménagements en mains du Canton et de la Ville de Genève, tout en mettant en grave péril les accès au quartier.

Un commissaire (PLR) demande s'il n'est pas envisageable de recourir aux Députés cantonaux pour revoir le PDQ. Se voyant signifier que ce PDQ est en force et a valeur de loi cantonale, il propose un amendement pour la DA 345 en rajoutant un point 5 : « Conditionner les travaux au maintien d'un accès facilité aux Libellules et à Aire depuis le Pont Butin que ce soit pour les transports publics et les transports individuels motorisés ».

L'amendement obtient la faveur de la commission sur le fond : il est impératif que la cohérence du calendrier de réalisation des différents aménagements soit garantie. M. BUSCHBECK ajoute que l'amendement l'aiderait dans ses échanges avec la Ville de Genève et le Canton pour que les différents aménagements leur incombant soient réalisés en temps et en heure.

Un commissaire (VERT.E.S) est dérangé par l'utilisation du mot « conditionner » dans l'amendement, préférant un terme moins strict. Sur suggestion de M. BUSCHBECK, la commission se met d'accord sur la formulation suivante : « s'opposer à la disparition du giratoire Henry-Golay, avenue de la Concorde tant que les accès facilités à l'avenue d'Aire et aux Libellules, depuis le Pont Butin, ne sont pas votés par les autorités compétentes. ».

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande si les canalisations d'eaux de pluie et usées seront examinées dans le cadre du réaménagement. Il demande également si des feux seront présents sur le futur passage pour piétons sur l'avenue de l'Ain, et si la compensation des places de parking perdues en surface sera faite. M. NG indique que les deux canalisations en séparatif existantes seront gainées (sans nécessité de remplacement) dans l'étape 2 du réaménagement. M. BUSCHBECK précise que le passage pour piétons devra effectivement être régulé pour garantir la sécurité des piétons, et que la loi qui oblige à compenser les places de parking supprimées ne s'applique qu'en Ville de Genève et à Carouge.

À la suite de la discussion, la commission vote l'amendement de la DA 345 – 24.04, soit l'ajout d'un point 5 « s'opposer à la disparition du giratoire Henry-Golay avenue de la Concorde tant que les accès facilités à l'avenue d'Aire et aux Libellules, depuis le Pont Butin, ne sont pas votés par les autorités compétentes » qui est accepté par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, et 1 PLR), soit à l'unanimité.

La discussion étant close, la commission vote la DA 345 – 24.04, Crédit d'investissement de CHF 331'000.00 TTC destiné à la réalisation du réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur accès Ain-Simonet – chemin du Croissant (étape 1), amendée, qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, et 1 PLR), soit à l'unanimité.